



Mise en demeure injustifiées durant arrêt de travail

Par **Ialy32**, le **10/01/2016** à **18:24**

Bonjour,

je suis en arrêt de travail pour dépression depuis le mois d'août. mon employeur (banque) ne cesse de me menacer, de m'appeler, de m'envoyer des mails et aujourd'hui je reçois un courrier rar pour absence injustifiées.

En effet le 7/12/2015 je reçois un courrier de la drh de paris me demandant de faire suivre à compter de ce jour mes arrêts de travail à leur entité et non plus à marseille car mon arrêt est de plus de 3 mois.

Ce que je fait, envoyé bien sur en recommandé.

Aujourd'hui je reçois un courrier RAR de la drh de marseille me disant que cette situation n'est pas acceptable car je ne fournis aucuns justificatifs d'absences et que je risque une sanction disciplinaire par une mesure de licenciement pour faute grave

Ils précisent aussi dans le courrier que c'est le 2ème envoi, ce qui est faux je n'ai jamais rien reçu en recommandé de leur part.

Les 2 entités ne communiquent par beaucoup entre elles apparemment et j'en paie les pots cassés. Je suis stressée et angoissée en permanence par eux, leur menaces et critiques.

J'ai déjà eu un contrôle de la ss qui c'est très bien passé avec le médecin conseil.

Je ne sais plus quoi faire sachant qu'ils m'ont refusés une rupture conventionnelle et demandé (oralement bien sur) de faire un abandon de poste, je ne suis pas d'accord je n'ai commis aucune faute ...

Dois je prendre un avocat ?

Merci pour votre aide Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **10/01/2016** à **18:51**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci](#)...